



© Marie-des-Neige de Bellefroid, LNE

# Le Bois de la Courie

## Etat des lieux

Le **Bois de la Courie** est situé dans la partie est de la commune de Fay-aux-Loges. C'est une partie de la forêt domaniale d'Orléans d'environ 183 hectares. Le peuplement est composé majoritairement de feuillus avec une plantation de résineux. De nombreux fossés humides longent les sentiers et influencent la végétation. Ce bois représente une zone de quiétude et de refuge pour la faune forestière. Le canal d'Orléans est situé à quelques dizaines de mètres au nord.

## Patrimoine naturel remarquable

**Faune** : deux espèces de libellules patrimoniales y ont été observées, le **Leste verdoyant** et le **Leste sauvage**, toutes deux classées comme « quasi-menacées » dans la liste rouge régionale. Trois espèces d'oiseaux patrimoniales fréquentent également le site, il s'agit du **Pic mar**, espèce spécialiste des vieux boisements, du **Pouillot siffleur**, espèce déterminante des ZNIEFF classé « vulnérable » dans la région et du **Pouillot de Bonelli**, espèce également déterminante ZNIEFF. Parmi les reptiles, la **Couleuvre helvétique** ainsi que le **Lézard à deux raies** ont été observés au niveau des lisières forestières. Trois espèces d'amphibiens sont présentes, la **Grenouille agile**, la **Rainette verte** et le **Triton palmé**.

**Flore** : neuf espèces de plantes patrimoniales sont présentes au sein du bois. Huit d'entre elles sont déterminantes ZNIEFF. Il s'agit, entre autres, de la **Cotonnière jaunâtre**, espèce très rare dans la région, de la **Pédiculaire des bois** et de la **Radiole faux-lin** toutes deux « quasi menacées » en région. La flore à enjeux semble principalement liée aux milieux de transition (sentiers, lisières...) ainsi qu'aux milieux humides (fossés, dépressions...). Les routes forestières et leurs bordures jouent donc un rôle dans la mosaïque du paysage.

## Potentiel biologique

De par sa grande superficie, le site joue un rôle de réservoir de biodiversité important pour la commune. Le bois abrite notamment des milieux de grande qualité (boisement dense, sous-bois diversifié, vieux arbres et arbres morts).

Les lisières forestières ainsi que les fossés humides hébergent également de nombreuses plantes, reptiles, amphibiens et libellules remarquables.

## Menaces potentielles

Situé en domaniale, le site ne semble pas présenter de menaces apparentes pour peu que les prescriptions écologiques soient appliquées. L'abattage ne doit pas mettre en danger la pérennité des espèces présentes au risque de les voir disparaître localement.

## Quelques chiffres

Type : Peuplements forestiers

Superficie : 183,28 ha

Intérêt écologique : Fort

Nombre d'espèces patrimoniales :

- Flore : 9
- Faune : 10

Nombre d'espèces invasives : 0

Etat de conservation :



Cotonière jaunâtre

© Frantisek Sarzik



Pic mar

© Roland Granger, LNE



Genêt d'Angleterre

© Jean-Pierre Legrand

Espèces remarquables

**Libellules**

- Leste sauvage
- Leste verdoyant

**Reptiles**

- ☆ Couleuvre helvétique
- ★ Lézard à deux raies

**Amphibiens**

- ◆ Grenouille agile
- ◆ Rainette verte
- ◆ Triton palmé

**Oiseaux**

- Martin-pêcheur d'Europe
- Pic mar
- Pic noir
- Pouillot de bonelli
- Pouillot siffleur

**Flore**

- ▲ Cotonnière jaunâtre
- ▲ Genêt d'Angleterre
- ▲ Héliantheme taché
- ▲ Jonc des vasières
- ▲ Pédiculaire des bois
- ▲ Polygale à feuilles de serpolet
- ▲ Radiole faux-lin
- ▲ Saule à oreillettes
- ▲ Trèfle intermédiaire

**Limites administratives**

- Limite communale
- Limite du site



## Le Bois de la Courie LOCALISATION DES ESPECES REMARQUABLES



## Enjeux du site

- ✓ Préservation et amélioration de la capacité d'accueil des boisements
- ✓ Préservation des secteurs à dominance humide
- ✓ Maintien des zones de transition entre les différents milieux (écotones)

## Objectifs et préconisations de gestion

Objectif 1	Préserver et améliorer la capacité d'accueil des boisements
Action 1-1	<b>Favoriser</b> , chaque fois que possible, la diversité des âges et des strates. Conserver un sous-étage bien développé à fort potentiel pour la faune (Pouillot siffleur).
Action 1-2	<b>Favoriser l'apparition de micro-habitats pour la faune</b> , en conservant des arbres à cavité et en laissant du bois mort sur pied (5 m <sup>3</sup> / ha) et au sol (10 m <sup>3</sup> /ha), dans les limites des règles élémentaires de sécurité afin de maintenir des habitats et des ressources alimentaires suffisantes.  Dans le but de favoriser l'attrait des bois pour les chauves-souris, de un à trois arbres <b>à cavités/ha</b> ainsi qu' <b>un chablis/ha</b> et <b>une chandelle/ha</b> sont conseillés. Veiller au respect des prescriptions techniques en matière de conservation des arbres morts et des arbres à cavités.
Action 1-3	<b>Laisser en place le Lierre sur les arbres</b> . Cette plante n'endommage pas les arbres et représente une source de nourriture importante pour la faune (floraison en octobre favorable aux insectes, fructification en hiver, favorable aux oiseaux et à certains mammifères...).
Action 1-4	<b>Préserver la quiétude de la faune</b> . Chiens divagants, bruits de véhicules, promeneurs, broyage, etc., ont parfois des conséquences lourdes pour la biodiversité, notamment l'avifaune. Des périodes de non-intervention sont à prévoir : aucune gestion ne devrait être mise en œuvre de mars à septembre pour permettre aux oiseaux et aux mammifères de se reproduire en toute quiétude.
Objectif 2	Préserver les secteurs à dominance humide
Action 2-1	<b>Maintenir les points d'eau naturels (mares, flaques, fossés, etc.)</b> permettant à la faune de s'alimenter (oiseaux, lièvres...) et/ou de se reproduire (libellules, amphibiens). Une grande partie de la flore patrimoniale inventoriée est associée à ces milieux dits « humides » ou « semi-humides », il est donc nécessaire de les conserver dans la gestion courante du site. Les zones humides sont de véritables éponges qui, en période de sécheresse, permettent une redistribution de l'eau stockée en direction des boisements et des habitats annexes, notamment les fossés.
Action 2-2	<b>Adapter le poids et l'utilisation des engins d'entretien</b> afin de prévenir le tassement du sol (notamment dans les secteurs gorgés en eau). Ne pas passer en sous-bois avec des engins trop lourds en période hivernale. Réaliser les travaux plutôt à l'automne. Le passage des engins est à éviter entre mars et septembre pour respecter les périodes de reproduction de la faune. Envisager de recourir à des solutions alternatives à l'usage d'engins (ex : débardage par traction animale).
Objectif 3	Maintenir les zones de transition entre les différents milieux
Action 3-1	<b>Conserver les lisières forestières notamment celles présentes en bordures de sentier</b> . Faire en sorte qu'elles soient les plus naturelles et ensauvagées possibles (diversité des strates et des essences).
Action 3-2	<b>Maintenir quelques zones ouvertes dans la mosaïque forestière</b> , permettant l'alimentation des cervidés. Cette diversification de la végétation est également favorable à l'entomofaune